



Bureau
Séance du 2 février 2021

Délibération PNMI_2021_002

**Approbation du compte rendu
de la réunion du bureau
du 6 octobre 2020**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2020-104 du 22 octobre 2020 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation de la présidente, le bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du bureau du 6 octobre 2020.

Le Conquet, le 2 février 2021

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion



Bureau

6 octobre 2020

Compte rendu

Présent(e)s :

Mme Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère,
Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin
d'Iroise

Représentant(e)s de l'Etat

Mme Elise POIREAU Représentant la Direction régionale de l'environnement, de
(visioconférence) l'aménagement et du logement

M. Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,
Délégué à la mer et au littoral du Finistère

Représentant des collectivités territoriales ou leurs groupements

M. André TALARMIN Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président
du Conseil de gestion

M. Didier DELHALLE Mairie de l'Ile de Molène

Représentant des organisations représentatives des professionnels

M. Jacques DOUDET Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
de Bretagne, représentant M. Emmanuel KELBERINE

Mme Solenne ROBARD LE GUENNEC Comité départemental des pêches maritimes et des élevages
marins du Finistère représentant M. Yannick CALVEZ

Représentant des organisations d'usagers

M. Paul MAREC Fédération française d'études et de sports sous-marins

M. Jean-Pierre FOUQUET Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer

Représentant d'associations de protection de l'environnement

M. Christian GARNIER Association Bretagne Vivante représentant
Mme Marie CAPOULADE

Personnalité qualifiée

Mme Catherine TALIDEC Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Invité.e.s et intervenant.e.s PNMI :

Fabien BOILEAU Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise - PNMI

Gaëlig BATAIL Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué -
PNMI

Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué – PNMI
Claire LASPOUGEAS	Chargée de mission « pêche professionnelle » - PNMI
Marie HASCOET	Chargée de mission « patrimoine culturel maritime et éducation à l’environnement » - PNMI
Nina CUDENNEC	Chargée de projet « animation de la charte port propre » - PNMI
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l’eau et aquaculture » - PNMI
Cécile GICQUEL	Chargée de mission « patrimoine naturel » - PNMI

ORDRE DU JOUR

- 1- *Approbation des comptes rendus des bureaux des 28 mai et 29 juin*
- 2- *Point sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le Parc et propositions d'action*
- 3- *Zones de protection forte : proposition de validation de 2 ZPF dans le Parc*
- 4- *Avis sur les demandes de subvention :*
 - 4.1 *Acquisition d'une embarcation pour navette portuaire à Molène (Mairie)*
 - 4.2 *Construction d'un bloc sanitaire sur le port de Molène (Mairie)*
 - 4.3 *Acquisition d'un chariot de mise à l'eau pour embarcations de plaisance à Molène (Mairie)*
 - 4.4 *Rénovation des cabanes de gabariers à Lampaul-Plouarzel (Mairie)*
 - 4.5 *Collecte de chants traditionnels des travailleurs de la mer douarnenistes (association Emglev-Bro)*
 - 4.6 *Echanges culturels inter-iles (association INIZI)*
 - 4.7 *Aire de carénage de Camaret (mairie)*
- 5- *Tableau de bord*

Questions diverses

09h30 – Début de séance

Introduction

Nathalie Sarrabezolles introduit la séance :

- indique la participation en visioconférence de Mme Elise Poireau représentant la DREAL,
- accueille M. Didier DELHALLE, maire de l'île de Molène, en qualité de nouveau membre du bureau issu de la catégorie des « représentants des collectivités territoriales ou leur groupement, et du représentant du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique ».

Nathalie Sarrabezolles introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1.Approbation des comptes rendus des bureaux des 28 mai et 29 juin

(Documents adressés avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du bureau les projets des comptes rendus du 28 mai et 29 juin.

Paul Marec relève, dans l'introduction du compte rendu du 28 mai, le manque de clarté dans la phrase «.. cette dernière période s'est prêtée dynamique dans le traitement de fond de certains dossiers du service ingénierie..»

Nathalie Sarrabezolles indique que la remarque sera prise en compte dans la version finale du compte rendu.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Les comptes rendus des bureaux des 28 mai et 29 juin 2020 sont adoptés.

2.Point sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le Parc et propositions d'action.

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot, Claire Laspougeas et Fabien Boileau.

Catherine Talidec précise que selon elle, l'hypothèse portant sur un changement des pratiques des fileyeurs côtiers, dans l'augmentation des captures accidentelles ces trois derniers hivers, n'est pas à retenir. En mai 2019, l'Ifremer a été saisi par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) pour une étude de l'évolution des pratiques des fileyeurs sur les années 2013-2018, actualisées avec l'année 2019. L'Ifremer dispose d'une base de données importante sur les débarquements, l'effort de pêche par zones, alimentée d'informations portant sur le nombre de navires, les métiers pratiqués et les caractéristiques d'engins de pêche. La conclusion principale de l'analyse de ces indicateurs est que l'activité et les pratiques n'ont pas évolué.

Catherine Talidec souligne que bien que les résultats des tests des dispositifs de répulsif acoustique sur les chalutiers pélagiques, qui pêchent en paire dans le Golfe de Gascogne, présentent une réduction considérable des captures accidentelles, cela s'avère plus compliqué

pour les fileyeurs. Les travaux de L'Ifremer sur le volet acoustique du programme « LICADO », en cours et jusqu'en 2022, mettent en avant que la solution pinger ne sera pas forcément privilégiée. Les préconisations tendent plutôt vers une action sur le matériau du filet qui le rendrait détectable par les dauphins.

Jacques Doudet souligne la complexité du sujet des captures accidentelles des mammifères marins, sujet important d'actualité depuis presque deux ans, devenu extrêmement passionnel ces derniers mois. Il s'agit d'un phénomène nouveau et évolutif difficile à décrire et à analyser dans l'état actuel de la situation. Le constat partagé de l'augmentation des captures accidentelles n'est pas remis en cause, cependant ce phénomène est probablement dû également à une augmentation significative du nombre d'individus dans le secteur. Un débat existe sur le fait de savoir si un nombre de captures peut être acceptable ou compatible avec le maintien de la population des dauphins dans le Golfe de Gascogne.

Jacques Doudet apporte une précision par rapport à l'avis du CIEM rendu en mai. La demande faite aux scientifiques portait sur l'analyse des propositions effectuées par un certain nombre d'ONG et non sur un état des lieux de la problématique, ni sur une analyse par rapport à l'activité de pêche. La commission se trouve embarrassée par la première partie de la réponse des scientifiques qui ne voient pas d'urgence par rapport à un risque sur la population de dauphins communs. Le rapport est une réponse à une question sur l'efficacité de la fermeture de la pêche pour éviter les captures accidentelles. La décision ou pas de fermer la pêche pendant un certain temps est une question politique. La problématique n'étant plus objective, scientifique ou technique, ceci rend encore plus difficile le traitement du problème. La conclusion est incontestable : capturer accidentellement des mammifères marins, et tout particulièrement des dauphins « ne fait rire » personne et encore moins les marins pêcheurs professionnels.

Hugues Vincent revient sur les propos de Jacques Doudet sur la mise en demeure de la France et précise que La France n'est pas le seul pays concerné, l'Espagne et la Suède le sont également. Le focus initial sur le sujet des cétacés concernait en particulier la Baltique et non uniquement le Golfe de Gascogne.

Christian Garnier demande des explications sur l'analyse scientifique des propositions de fermeture localisées et limitées dans le temps.

Jacques Doudet répond que selon lui, que la question était mal posée et que la tentative de réponse n'a pas aidé à l'avancement du dossier.

Christian Garnier précise que cet élément de réponse ne permet pas de comprendre si certaines fermetures auraient un impact positif important, voire éventuellement un impact négatif, sur la pêche. Selon son souvenir, au niveau d'un groupe de travail, des propositions très précises avaient été faites pour limiter l'activité et l'impact sur certaines zones.

Jacques Doudet répond que selon lui, le problème est le manque de connaissance et l'urgence porte sur l'amélioration de cette connaissance afin de pouvoir prendre les mesures adaptées et proportionnées.

Deux problèmes se présentent :

- le premier porte sur les objectifs inscrits par la France dans la directive cadre de la stratégie du milieu marin (1% de capture par rapport à l'estimation de la population) alors que l'avis CIEM prend des références différentes basées sur des données américaines,
- le second porte sur les indicateurs d'identification et de mesure du phénomène qui tend vers une position plutôt française. La direction des pêches et le Ministère de l'environnement

préconisent des comptages d'échouages alors que la profession préférerait un comptage des captures. Le risque éventuel du comptage des échouages, qui est aléatoire, avec des biais et des incertitudes, conduirait sur plusieurs années, faute d'indicateurs fiables, à une surenchère des mesures à prendre.

Solenne Robard Le Guennec exprime son inquiétude quant au modèle de dérive utilisé dans l'analyse de Pélagis et notamment son application dans le cadre du Parc marin. Le modèle de dérive utilisé pour comptabiliser les mortalités potentielles de dauphins par rapport aux échouages observés fait l'objet d'un biais certain. Le problème porte sur la question de la déduction du nombre de dauphins réellement morts en mer à partir des données d'échouage notamment à l'échelle du Golfe. Ce modèle appliqué au milieu côtier n'est absolument pas adapté du fait « de la non utilisation » des données extrêmement fines des conditions hydrodynamiques qui sont celles des côtes littorales très découpées. Pour le Parc marin, la préférence tend vers un accent mis sur les embarquements en vue de disposer d'observations réelles assorties d'un effort d'échantillonnage suffisant permettant d'imaginer ensuite l'estimation des captures et des mortalités observées.

Solenne Robard Le Guennec souhaite la mise en œuvre d'une nouvelle action au sein du Parc marin qui consisterait en des autopsies complètes sur des mammifères échoués. Aujourd'hui, seules des dissections et observations visuelles sont effectuées. Force est de reconnaître que les manques d'analyses complètes font défaut et ne permettent pas d'écarter certaines interrogations, par exemple sur les modifications comportementales des dauphins liées à leur environnement. Cette action n'étant réalisée nulle part ailleurs, Solenne Robard Le Guennec regrette que cette proposition ait été mise de côté par la Direction des pêches dans le cadre du groupe de travail de captures accidentelles.

Fabien Boileau répond dans un premier temps à Christian Garnier sur les mesures réglementaires en fonction des zones et des périodes. Tout en prenant en considération cette période de grands changements inconnus et accélérés, l'intérêt d'acquérir de la connaissance et la capacité d'anticipation sur les présences / absences de dauphins, il convient d'accélérer car les réponses réglementaires ne sont parfois pas suffisamment et assez rapidement adaptées aux changements locaux.

Sur les connaissances supplémentaires qu'il conviendrait de réussir à mettre en œuvre, pour répondre à Solenne Robard Le Guennec, l'énergie et les moyens devraient, selon lui, prioritairement viser la réduction des captures, à la fois pour limiter le double impact sur les pêcheurs et sur les populations de dauphins.

La question des autopsies au sein du Parc n'est pas inenvisageable tout en sachant que cette action requiert des moyens financiers conséquents et humains très spécialisés. Il s'agit d'une question de priorité dans le programme d'actions du Parc.

Philippe Le Niliot rebondit sur les propos de Jacques Doudet pour confirmer le manque de connaissance à différents niveaux avec quantités d'incertitudes qui empêchent de concevoir des systèmes de mitigation sur l'ensemble de la bande côtière. Prévoir la mitigation en tout temps, tout lieu, sur toutes les flottilles est une mission impossible. Il faut cibler certains secteurs, certaines flottilles, certaines périodes qui peuvent être plus critiques que d'autres. Aujourd'hui, un travail sur les échouages est effectué par défaut. Un système déclaratif fiable et fiable permettrait l'obtention et la détermination de bonnes mesures de mitigation aux bons endroits, dans les bons secteurs, sur les bonnes flottilles, aux bons moments. La collaboration entre le Parc et la profession est sans conteste une plus-value. A défaut, le niveau d'incertitude sera un frein pour trouver la solution satisfaisante.

Solenne Robard Le Guennec revient sur la question des autopsies complètes des mammifères échoués. Elle explique : « le programme DEFIPEL fait du lien entre tout ce qui se passe dans la colonne d'eau, les évolutions sur la qualité du plancton, les populations de petits pélagiques et les pêcheries. On constate aussi des bouleversements dans le milieu notamment par le développement des micro-algues toxiques. Certaines études sur certains mammifères font des liens entre ces micro-algues toxiques et le comportement des mammifères. Une demande d'association de vétérinaires franco-espagnole justifiait aussi le manque de connaissance comme la conséquence de l'absence d'autopsie.

De nombreux efforts doivent porter sur la réduction du nombre de captures accidentelles mais les organismes professionnels ont besoin de comprendre ce qui se passe. Le gros travail effectué avec les professionnels dans la baie d'Audierne, jusque dans le pays bigouden, a fait ressortir un besoin d'éclairage sur la problématique. Il est fait référence aussi au développement à l'intérieur du corps des mammifères, de plus en plus nombreux, du ver Anisakis qui a un impact sur la population de poissons et sur les aspects sanitaires des pêcheries. »

Solenne Robard Le Guennec résume en précisant que beaucoup de sujets se croisent sur les dauphins et les bouleversements des milieux. Les professionnels souhaitent se concentrer sur des « vrais sujets ».

Christian Garnier revient sur l'agilité de la réglementation par rapport aux réalités du terrain et rappelle l'existence de dispositions juridiques de plus en plus utilisées qui ouvrent la possibilité d'expérimentations. Une réflexion sur une éventuelle expérimentation sur la base d'avis scientifiques, sur des zones à enjeux très forts, voire à certaines périodes doit rester d'actualité avec l'objectif de prendre des dispositions sur la base d'avis scientifiques, dans des conditions socio-économiques acceptables.

Jacques Doudet présente une première demande des professionnels qui souhaitent participer à une meilleure acquisition des connaissances, sous la condition sine qua non d'un débat un peu « dépassionné ». La seconde demande concerne les associations qui font leur travail sur ce dossier sensible. L'accent est mis sur les pratiques particulières de l'une d'entre elles, pratiques qui provoquent découragement, inquiétude voire lassitude des professionnels de la pêche et qui donnent des résultats à l'opposé de l'effet escompté.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point des captures accidentelles de dauphins communs et précise qu'il fera l'objet d'une présentation aux membres du conseil de gestion prévu le 6 novembre. Une réunion nationale sur le sujet prévue le 7 octobre et les échanges de cette séance du bureau feront certainement évoluer la note qui sera présentée au CG.

Nathalie Sarrabezolles rappelle l'objectif qui est de disposer des bons outils, des bonnes analyses avec un regard scientifique précis pour orienter le débat d'ordre général et aussi pour mettre en place des actions efficaces tout particulièrement dans le périmètre du Parc avec chacun des représentants des différents collèges, parties prenantes du sujet, animés de la volonté d'avancer ensemble vers la réduction des captures accidentelles.

3.Zones de protection forte : proposition de validation de 2 ZPF dans le Parc

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau puis par Philippe Le Niliot.

Catherine Talidec demande des précisions sur le processus de remontée des propositions et l'arbitrage.

Fabien Boileau répond que le Parc marin a été saisi par les Services de l'Etat pour une remontée de proposition de zones de protection forte avec une échéance à la mi-novembre, pour une réunion stratégique prévue le 23 novembre puis interroge la DREAL pour des éléments de réponse sur la question.

Hugues Vincent indique que dans un premier temps, les propositions sont présentées aux préfets coordonnateurs de façade (Préfet de région Pays de Loire et Préfet maritime) puis, dans un second temps, la validation est effectuée au niveau du Ministère, Direction de l'eau et de la biodiversité.

Elise Poireau précise qu'il s'agit d'un processus à plusieurs détenteurs. Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du DSF, une liste de zones de protection forte potentielles est attendue avant la fin d'année, pour élaborer le projet de plan d'actions en lien avec les instances de concertation du comité maritime de façade. Ensuite, s'ouvrira une étape d'évaluation environnementale et de consultation du public, puis une consultation officielle et formelle des différentes instances pour une approbation du plan d'actions du DSF et de la liste de zones de protection forte potentielles avec les cibles sur des habitats particuliers. Ensuite, sur les différents secteurs, on a un temps plus long pour concrétiser les choses et tout particulièrement pour le PNMI ; le processus de concertation dans les instances de gestion se déroulera normalement, pour concrétiser cette reconnaissance en zone de protection forte. Pour tout ce qui porte sur la labellisation et la validation des zones de protection forte, une inconnue demeure sur les acteurs du processus d'instruction et de validation.

Solenne Robard Le Guennec précise que ses interrogations portent, dans un premier temps, également sur le processus de validation et sur les critères retenus pour cette validation. Tous les éléments présentés par le Parc dans la note concernant les 5 critères à retenir pour proposer la zone en protection forte, mais rien n'est indiqué sur les critères servant à la validation. Sa deuxième interrogation porte sur la question de la cible des habitats particuliers.

Fabien Boileau indique, s'il a bien perçu les propos d'Elise Poireau (en visioconférence) que le Parc se verrait doté d'objectifs, lorsqu'ils seront fixés, identiques aux autres secteurs en terme de pourcentage de couverture des habitats particuliers.

Philippe Le Niliot précise que ces habitats biogènes sont construits par des espèces vivantes rares, bien souvent des bancs de maërl, des herbiers de zostères, des forêts de laminaires. Pour ce qui concerne les herbiers de zostères, certains sont présents dans l'archipel de Molène, relativement petits, mais qui ne subissent pas de pressions. On peut aussi noter le banc de maërl des Pourceaux sur lequel il n'y a pas de bivalves, et de ce fait ne subit également pas de pression. Cette absence de pression n'appelle donc pas de réglementation spécifique. Pour ces habitats particuliers sans pression, il conviendra de définir une appellation ou un dispositif permettant de les intégrer dans les zones de protection forte. Cette interrogation sur les habitats particuliers est actuellement au cœur de la réflexion du Parc.

Jacques Doudet répond qu'après de longues années d'incertitude sur cette notion de zones de protection forte, qui sont également appelées zones de protection renforcée ou zones en pleine naturalité, la situation se trouve stabilisée même si des points ne sont pas complètement définis notamment sur la gouvernance. Cependant deux choses sont à souligner : l'importance de

l'intervention du conseil maritime de façade sur le sujet ; pour ce qui est du périmètre du parc marin, le conseil de gestion, et également le rôle du préfet coordonnateur qui sera absolument fondamental pour la suite.

Une certaine confusion existe entre les aires marines protégées actuelles, dont fait partie le périmètre du Parc marin, et ces zones de protection renforcée qui ne sont pas une AMP supplémentaire. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas de procédure supplémentaire mais d'une sorte de « *labellisation* ». Le travail ne porte pas sur une réflexion où tout doit être remis à plat. Il ne s'agit pas de refaire le travail déjà accompli dans certains endroits depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un travail très pointu, dense et long dans un calendrier maintenu dans ses échéances initiales.

Christian Garnier témoigne de sa satisfaction de disposer de la cartographie de l'ensemble des réglementations. Cependant, selon lui, un point de vigilance important est à porter, d'une part sur la réglementation, et d'autre part sur son application, tout particulièrement sur certaines zones réputées protégées comme par exemple, celle du cantonnement devant le Conquet, qui aujourd'hui est soumise à diverses appréciations.

Christian Garnier revient sur l'importance des habitats particuliers, même s'ils sont réduits en extension, comme les herbiers de zostères, les zones de maërl, et souligne la véritable opportunité d'inscrire ces habitats dans le cadre de zone de protection forte en raison de facteurs inconnus qui pourraient intervenir dans l'avenir (par exemple : une pression touristique développée sur les zones concernées). Ecrire dans la cartographie des ZPF l'existence d'habitats présentement sans problèmes mais précieux permettrait d'éviter de passer à côté de risques associés à l'apparition de pressions inédites.

Hugues Vincent précise que la question soulevée par Christian Garnier quant aux pressions touristiques invite selon lui une réflexion du bureau. Il explique : « La réglementation est à droit constant, cela fait de facto un focus de ZPF sur la pêche, même s'il existe une réglementation sur le jet ski. L'essentiel des réglementations aujourd'hui en vigueur ciblent la pêche professionnelle alors que la réflexion porte en termes d'enjeux (milieux et espèces) et non de pratiques ». Une question se pose : « Est-ce qu'en se limitant à cette logique de droit constant, comme cela a été évoqué dans un premier temps, on ne biaise pas un petit peu l'exercice en mettant trop le focus sur la pratique de la pêche professionnelle alors que les enjeux sont multiples (développement éventuel de pratiques touristiques en particulier sur le secteur de l'île de Sein (cantonement pêche) pour des enjeux qui relèvent aussi potentiellement d'autres activités ? ».

Nathalie Sarrabezolles ajoute que, considérant que les pressions ne proviennent pas uniquement des activités de la mer, en vue de faciliter une cohérence d'ensemble, il conviendrait éventuellement de prendre en compte l'ensemble des activités susceptibles d'altérer notablement le milieu marin, et en particulier les activités terrestres, principale pression sur le milieu marin.

Fabien Boileau interroge Hugues Vincent sur une éventuelle demande de travail, des services de l'Etat auprès du Parc, sur une réglementation visant à limiter la pression de certaines activités sur le groupe côtier de grands dauphins de la partie Est de la Chaussée de Sein.

Hugues Vincent répond qu'il souhaite rester volontairement elliptique. Dans cette logique de droit constant, l'objectif serait éventuellement de soumettre une réflexion à l'ensemble des membres du bureau :

- mise en œuvre, dès à présent, d'une réflexion sur d'autres types d'activités susceptibles d'altérer des zones à enjeux,
ou
- dans un premier temps, maintien dans une logique consensuelle à l'existant puis, dans un second temps, réflexion sur évolution de la réglementation.

Fabien Boileau répond que cette acquisition de connaissance sur les enjeux et les pressions sont d'ores et déjà en cours au sein du Parc marin par différentes actions : les cartographies d'habitats en Chaussée de Sein, le travail effectué en baie de Douarnenez sur les espèces présentes (en particulier sur les espèces halieutiques), le travail à venir sur les cartographies d'habitats autour de la presqu'île de Crozon et de l'île d'Ouessant. S'agissant du grand dauphin l'arrêté ministériel, promulgué ces derniers jours, limitant l'approche des groupes de mammifères marins par les navires touristiques, représente une belle avancée réglementaire qui pourrait peut-être suffire en partie à répondre aux questions soulevées sur les interactions entre les mammifères marins et les activités de découverte de milieu marin et touristiques, activités d'ores et déjà encadrées dans le Parc marin par une charte.

Philippe Le Niliot précise qu'il s'en est tenu aux critères de la note de cadrage de la DCSMM, à une disposition qui est une réglementation particulière pour permettre de diminuer significativement les principales pressions.

Solenne Robard Le Guennec témoigne de sa perplexité quant à l'efficacité de la proposition d'objectifs d'ordre quantitatif de la DREAL sur certains habitats particuliers. Par exemple, le cas du maërl cité n'est pas un habitat en mauvais état du fait qu'il subit des pressions mais parce que le milieu dans lequel il évolue est soumis à la pression de la houle ou de la qualité de l'eau. L'utilité des objectifs quantitatifs se limite à la communication.

Solenne Robard Le Guennec interroge Philippe Le Niliot sur la raison pour laquelle l'activité du peigne est toujours présentée comme une nouvelle activité.

Philippe Le Niliot répond que l'activité d'exploitation de la *Laminaria hyperborea* est opérationnelle depuis une quinzaine d'années comparativement à celle mécanisée de la *Laminaria digitata* depuis 45 ans.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point sur la proposition de zones de protection forte au sein du Parc en précisant que la présentation, amendée des différents échanges de la réunion du bureau, sera à l'ordre du jour du conseil de gestion prévu le 6 novembre.

4. Etude des demandes de subventions

(Documents adressés avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit les présentations effectuées par les chargé.e.s de projet respectif.ive.s

a) Projet - Acquisition d'une embarcation pour navette portuaire à Molène (Mairie)

La présentation du projet est effectuée par Gaëlig Batail.

Didier Delhalle apporte quelques éléments d'informations complémentaires motivant la demande de subvention.

Christian Garnier témoigne de son attachement aux problématiques iliennes socio-économiques, tout particulièrement pour l'île de Molène, et regrette le manque d'éléments scientifiques permettant l'évaluation ou le contrôle à terme de la pression touristique.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 1 voix

La proposition d'attribution d'une subvention représentant 40% du coût total du projet dans la limite de 10 000€ à la Commune de Molène est adoptée.

b) Projet - Construction d'un bloc sanitaire sur le port de Molène (Mairie)

La présentation du projet est effectuée par Gaëlig Batail.

Catherine Talidec demande si l'installation d'un système de toilettes sèches a été envisagée.

Didier Delhalle répond que compte tenu des problèmes d'exploitation rencontrés aujourd'hui avec ce système déjà installé sur le grand Ledenez, un assainissement traditionnel est privilégié dans le projet.

Christian Garnier témoigne de son intérêt soutenu pour le projet.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 1 voix

La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 11 700 € à la Commune de Molène est adoptée.

c) Projet - Acquisition d'un chariot de mise à l'eau pour embarcations de plaisance à Molène (Mairie)

La présentation du projet est effectuée par Gaëlig Batail.

Paul Marec déplore la sévérité de la note attribuée, dans la grille d'analyse, au caractère démonstratif ou pédagogique du projet (0/10) et émet le souhait de remonter la note. Il met en avant l'intérêt certain du projet présenté pour l'île d'Ouessant.

Nathalie Sarrabezolles soumet la proposition, de revoir la note, à avis des membres du bureau tout en rappelant le respect du principe d'équité dans l'analyse technique de l'ensemble des projets.

Gaëlig Batail se réfère, considérant la mutualisation du matériel technique comme une piste novatrice, à la note attribuée au caractère original du projet (3/7) et propose de porter la note équivalente autour de 3 ou 4/10 pour le caractère démonstratif du projet si on juge que le projet pourrait servir de valeur d'exemple pour les îles.

Compte tenu des différents échanges positifs sur le caractère démonstratif du projet, Nathalie Sarrabezolles propose de porter la note à 4/10, ce qui portera le montant de la subvention à 3 870€ (au lieu de 3 510€), représentant 43% du projet.

Didier Delhalle exprime ses remerciements pour l'ensemble des subventions attribuées pour la Commune de l'île de Molène.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

*La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 3 870€
à la Commune de Molène est adoptée.*

d) Projet - Rénovation des cabanes de gabariers à Lampaul-Plouarzel (Mairie)

La présentation du projet est effectuée par Marie Hascoët.

La présentation n'appelle pas d'intervention et/ou d'échanges en séance.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

*La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 7 650 €
à la Commune de Lampaul-Plouarzel est adoptée.*

e) Projet - Collecte de chants traditionnels des travailleurs de la mer douarnenistes (Association Emglev-Bro)

La présentation du projet est effectuée par Marie Hascoët.

Nathalie Sarrabezolles s'interroge, dans le plan de financement, sur l'éventuel impact de la crise sanitaire sur le projet et notamment sur le montant des recettes annoncées, qui relèveront pour la majorité d'événements concerts.

Marie Hascoët répond qu'effectivement le montant de ces recettes reste hypothétique. Cependant le projet court sur 3 ans, la première année portera sur le collectage de ressources, les actions de valorisation seront plus en aval. Des financements extérieurs ont également été obtenus.

Jean-Pierre Fouquet demande des éclaircissements sur la prise en compte du montant déclaré de 30 000€ pour le temps de travail des bénévoles.

Fabien Boileau répond que le temps de travail des bénévoles est une dépense valorisable mais non éligible au financement par le Parc.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 16 000 € à l'association Emglev-Bro est adoptée.

f) Projet - Echanges culturels inter-iles (Association INIZI)

La présentation du projet est effectuée par Marie Hascoët.

Hugues Vincent demande, du fait que le projet est affiché « Iles du Ponant », si le budget annoncé est prévu pour l'ensemble de l'opération ou s'il correspond uniquement pour les îles dans le périmètre du Parc marin d'Iroise.

Marie Hascoët pense qu'il s'agit du budget global mais ne dispose pas aujourd'hui de réponse précise sur la répartition des coûts.

Compte tenu des différentes interrogations en séance portant sur l'intérêt du projet dans la réalisation du plan de gestion du Parc marin d'Iroise, de l'interaction inter-iles, de la valorisation des îles dans le périmètre du Parc, et d'un certain nombre d'inconnues sur le financement du projet, les moyens de transport et autres, Nathalie Sarrabezolles propose le report de la décision d'attribution de subvention au prochain bureau. Dans cette attente, des informations complémentaires pourront être demandées au porteur de projet.

Vote :

La proposition de report de décision d'attribution de subvention à l'association INIZI est reportée au prochain bureau.

g) Projet - Aire de carénage de Camaret (Mairie)

La présentation du projet est effectuée par Nina Cudennec.

Hugues Vincent porte au nom des services de l'Etat un avis très favorable au projet puisque ce dernier représente une mise aux normes qui va permettre de proposer à nouveau une offre homologuée et pérenne sur ce secteur représentant un gros bassin de navigation.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 1 voix

La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 34 380 € à la Commune de Camaret-sur-Mer est adoptée.

5. Tableau de bord

(Documents adressés avec le dossier de séance)

Compte tenu de l'heure avancée, Nathalie Sarrabezolles suggère de ne pas développer le dossier du tableau de bord en séance mais interroge l'auditoire sur certains points qui mériteraient d'être approfondis à l'occasion du conseil de gestion.

Christian Garnier confirme que la rédaction du tableau de bord est un gros travail. Le tableau de bord répond à une demande nationale, voire européenne, qui permet d'avoir une vision moyenne mais qui ne permet pas d'avoir une connaissance fine et réelle des problèmes. Le tableau de bord représente à peine les prémices d'un outil de pilotage pour le Parc marin. Pour le pilotage, des données spatialisées sont requises. L'amélioration serait de pouvoir associer à certains indicateurs une cartographie des enjeux qui permettrait de voir les points noirs, les situations moyennes ainsi que les très bonnes situations.

Fabien Boileau confirme que la spatialisation des données du tableau de bord est une excellente idée mais qui demande des moyens. Il est dommage d'entendre dire que le tableau de bord est « une grosse moyenne » et que son utilité est moyennement reconnue. Le tableau de bord se veut un outil de pilotage qui doit permettre au conseil de gestion de bâtir un programme d'actions visant l'amélioration du milieu voire de la gouvernance. Revoir la présentation dans son entièreté reviendrait à contraindre le Parc à diminuer son action.

Solenne Robard Le Guennec partage les propos de Fabien Boileau. Puis s'interroge sur l'état en cours des travaux communs à l'ensemble des parcs de l'OFB sur les indicateurs débutés en 2019.

Fabien Boileau répond que le travail, débuté en 2016, sur un certain nombre d'indicateurs nationaux avance (ex. sur l'éducation à l'environnement), d'autres indicateurs voient le jour (ex. sur le requin pèlerin). D'autres au sein du Parc marin avancent également (ex. sur les habitats benthiques). Cependant, l'avancée des indicateurs au niveau national, soumis à des contraintes diverses, est relativement lente.

André Talarmin précise qu'il est très important de souligner la conclusion de ce travail : l'intégration du Parc naturel marin d'Iroise dans la liste verte de l'UICN, la liste des aires marines protégées les mieux gérées au niveau international.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en précisant que le dossier sera vu plus en détail au conseil de gestion.

Questions diverses

Nathalie Sarrabezolles rappelle la date de la prochaine réunion du conseil de gestion, prévue le 6 novembre 2020, soit en visioconférence, soit en présentiel selon la capacité d'accueil dans le respect des consignes sanitaires.

L'ordre du jour portera sur :

- Propositions de zones de protection forte
- Point sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le Parc et propositions d'action
- Tableau de bord
- Aires marines éducatives
- Point sur l'extension de la réserve : résultats de l'enquête publique et suites prévues
- Problèmes de cohabitation entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers

Compte tenu du contexte sanitaire, le buffet proposé en fin de réunion est suspendu.

Nathalie Sarrabezolles remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

12h45 : Clôture de la séance par la présidente